



SIAVED infos

LETTRE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

NUMÉRO

18

Février 2023

Quand le geste de tri se simplifie



p3-4

ÉDITO



Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roeux

La préservation de l'environnement et de nos ressources fait partie intégrante des défis actuels. Pour y répondre, la réduction des déchets ainsi que le geste du tri sont les moyens les plus simples de limiter le prélèvement des matières premières. C'est un acte citoyen essentiel pour laisser à nos enfants un monde durable.

En 2021, un habitant produit plus de 2kg de déchets par jour. Notre feuille de route est claire et en conformité avec la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC). Il nous faut continuer d'agir notamment en informant sur le geste de tri simplifié depuis ce début d'année, accompagner l'ensemble des acteurs (collectivités, artisans, ...), sensibiliser les jeunes dès l'école primaire par des animations en classe ou lors de visite de notre Pavillon Pédagogique.

Bon nombre de projets sont encore à écrire et à mener sur le territoire du SIAVED. Ils sont tous portés par la seule volonté d'apporter à nos territoires adhérents et leurs administrés, un service public de gestion des déchets de qualité tout en maîtrisant les coûts. Chose peu aisée dans ce contexte où les coûts de l'énergie, les différentes taxes sont en perpétuelle augmentation.

Comme vous le verrez à travers ce SIAVED Infos, le Syndicat œuvre au quotidien pour limiter ces différents impacts.

Bonne lecture.

AU SOMMAIRE

p1-2

QUAND LE GESTE DE TRI SE SIMPLIFIE

p5

CVE ET DÉCHÈTERIES

DÉCHETS : LES MISSIONS DU SIAVED

p3-4

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

p6

Les missions du SIAVED

Le SIAVED est un syndicat mixte fermé (c'est-à-dire regroupant des intercommunalités) à la carte (les adhérents choisissent tout ou une partie des compétences proposées) en charge de la gestion des déchets. Il regroupe les Communautés d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) et du Caudrésis-Catésis (CA2C) et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Nos missions principales :

- **la sensibilisation à la réduction des déchets pour la CAPH et la CA2C**

Depuis 2010, le SIAVED mène une politique active de prévention des déchets au travers d'actions concrètes sur le terrain : compostage individuel ou collectif, ateliers des savoir-faire, opération Poules Régionales...

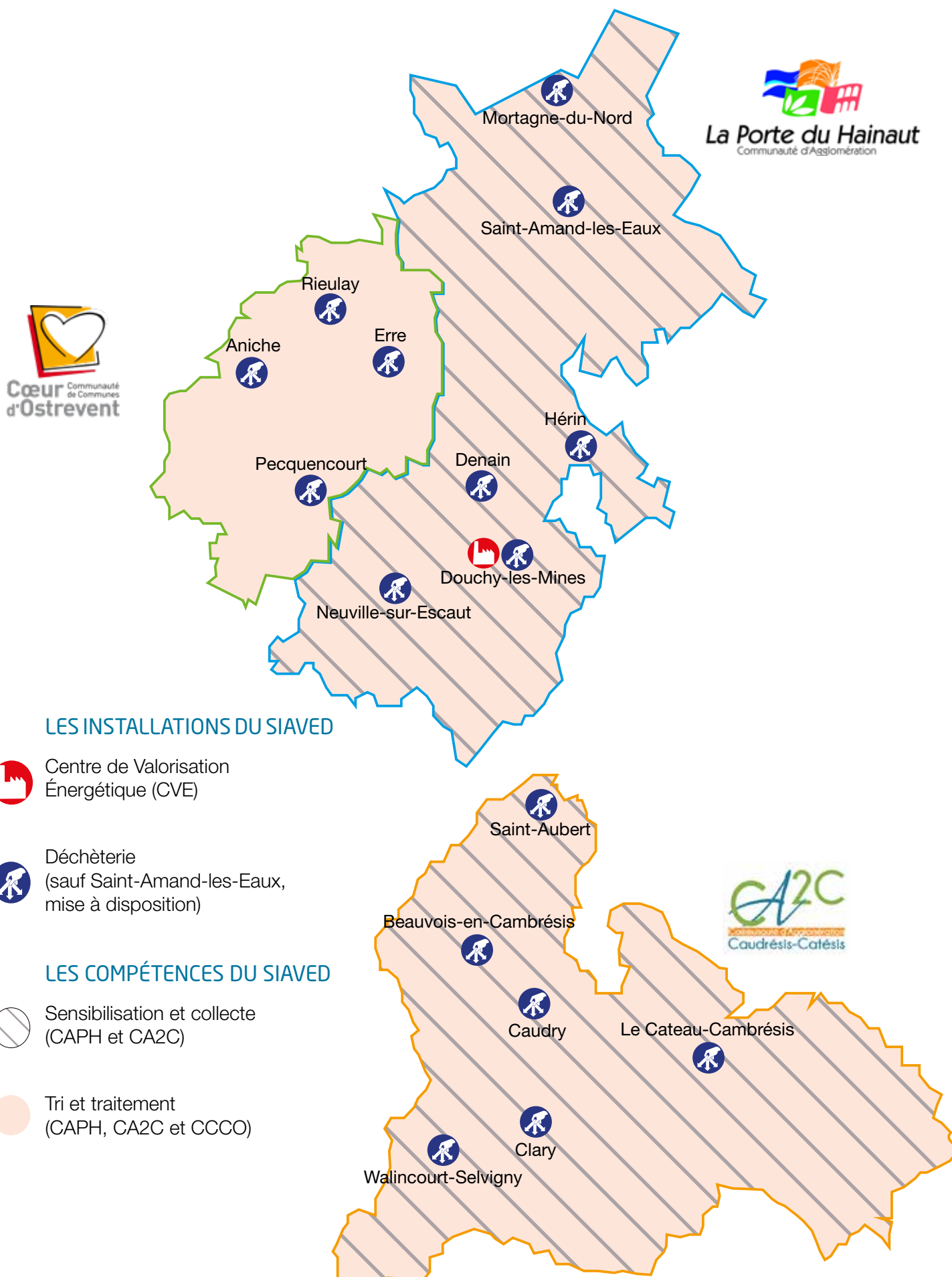
- **la collecte des déchets ménagers et recyclables pour la CAPH et la CA2C**

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprend les déchets ménagers et les matières recyclables telles que le papier/carton, le plastique, le verre et le métal. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des usagers afin de les aiguiller sur les bons gestes de tri.

- **le transport, stockage, tri et le traitement des déchets ménagers et recyclables pour la CAPH, la CA2C et la CCCO**

Les habitants des 113 communes adhérentes peuvent compter sur le SIAVED pour traiter et valoriser leurs Déchets Ménagers et Assimilés :

- tous les emballages ménagers ou encore ceux qui arrivent dans les déchèteries (emballages en carton, verre, plastique, aluminium, acier...) sont recyclés,
 - les déchets verts (gazon, branches, feuilles mortes) sont compostés dans des unités spécialisées,
 - les ordures ménagères et les déchets hospitaliers sont transformés dans notre CVE en énergie (électricité et chaleur). Les résidus d'incinération (les mâchefers) sont utilisés pour réaliser les sous-couches routières.
 - les déchets non valorisables (gravats, rebuts des déchèteries, amiante...) et non dangereux partent dans des centres privés de stockage et/ou de traitement.
- **le réseau de 16 déchèteries** réparties sur les 3 intercommunalités adhérentes aide aussi les usagers à évacuer leurs gravats, leurs déchets verts, leurs ferrailles...



Déchets : combien en produisons-nous ?

La poubelle est sans doute l'objet le moins attrayant de nos habitations mais il est le plus utile. Il aide chacun de nous à éliminer nos déchets alimentaires, nos emballages, nos bouteilles,... tout comme les déchèteries qui est un lieu assurant la collecte de nos déchets volumineux et/ou toxiques notamment.

La question du combien revient souvent : **combien** produisons-nous de déchets ? **Combien** coûtent-ils à la collectivité pour la collecte et le traitement ?

Rappelons, qu'en France, le service public collecte les ordures ménagères, le verre, les emballages (plastique, aluminium, carton, ..), les déchets verts ou encore les déchets dangereux (piles, solvants, ..) qui font l'objet d'une réglementation spécifique et ne doivent en aucun cas être mélangés avec les ordures ménagères ou le tri sélectif.



Nos chiffres-clés en 2021



294 468
habitants

répartis en



128 029
ménages*

*INSEE : 2,2 personnes / foyer



229 073 tonnes
de déchets produites par
les habitants

soit



2,13 kg
par habitant par jour

un habitant produit 778kg de déchets/an

La composition des déchets produits en 2021



36 %
ordures ménagères



45 %
déchets des déchèteries



13 %
emballages recyclables
(dont le verre)



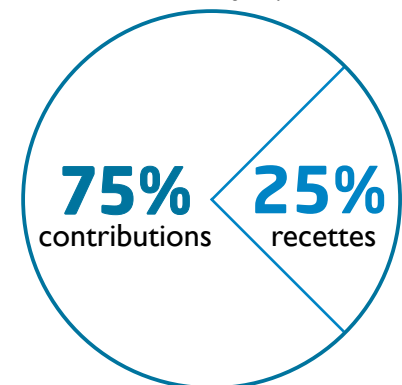
6 %
déchets verts, amiante
et encombrants

Comment est financé le service déchets du SIAVED ?

Le budget du SIAVED est financé grâce à la participation de ses collectivités adhérentes. D'autres recettes s'ajoutent comme :

- les recettes de ventes de matériaux issus du tri, de l'énergie issue de la valorisation énergétique (production d'électricité et/ou de chaleur),
- les soutiens versés par les organismes agréés pour la collecte des emballages (comme CITEO, ...),
- les subventions publiques souvent pour des projets spécifiques (Etat, Ademe, ...).

En 2021:



Des déchets qui coûtent de plus en plus cher

La gestion des déchets coûte de plus en plus cher. Cette augmentation est liée à la hausse :

- **des coûts de prestations de tri et de traitement** : collecte, incinération, tri, déchèteries...
- **des coûts de l'énergie et des matières premières**
- **de la mise aux normes des installations**, principalement en matière d'impact sur l'environnement (réduction de la nocivité des fumées,...)
- de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (enfouissement et incinération des déchets)
- ...

+ 11 %

entre 2020 et 2021

Quand le geste de tri se simplifie ...

Le 1^{er} janvier 2023 restera une date importante dans l'histoire des déchets et surtout pour le tri sélectif. Tous les Français sont concernés par cette simplification ! Selon CITEO, dans les territoires concernés par les extensions de tri, ce sont plus de 3kg d'emballages supplémentaires qui sont recyclés par habitant et par an. On vous dit tout sur cette nouvelle consigne de tri...

Extension des consignes de tri, késako ?

Ne craignez rien, derrière cette appellation un peu barbare se cache en fait une simplification du geste de tri. **Plus de questions à se poser, TOUS les emballages et TOUS les papiers se trient et sont à déposer en vrac dans votre bac de tri.**

" 4 Français sur 5 expriment ressentir une hésitation au moment de trier leurs emballages. "

Jusqu'alors, comme beaucoup, vous aviez un doute au moment de trier vos emballages notamment plastiques. **Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, etc... ces éléments constituaient les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs.**

Avant le 1^{er} janvier, dans le bac de tri, vous ne déposiez que les briques et les emballages en carton, le papier, les bouteilles et les flacons en plastique, ainsi que certains emballages en métal (boîtes de conserve, canettes,...).

Désormais, **TOUS les EMBALLAGES en plastique et en métal** y trouveront leur place, comme les pots de yaourts, les sachets, les films plastiques de suremballage (par exemple, ceux des packs d'eau), les films étirables, les barquettes alimentaires, les blisters, les capsules, les boîtes et les tablettes de médicaments (vides, bien sûr) ainsi que leur notice...

Sont exclus : les masques AntiCovid, le papier essuie-tout, le papier toilette, les mouchoirs jetables, le verre cassé, les objets et jouets en plastique....

Pour être parfaitement clair, vous n'avez qu'une seule question à vous poser : emballage ou objet ?

Un EMBALLAGE (vide, bien sûr) va directement dans le bac à couvercle jaune ou bleu. Ce qui sous-entend qu'il est interdit d'y glisser des OBJETS comme des arrosoirs, pots de fleurs, jouets, paniers à linge, boîtiers de CD ou DVD.

Cette nouveauté va limiter considérablement les refus de tri, d'autant que depuis le 1^{er} janvier les opérateurs qui travaillent pour le SIAVED sont en mesure de trier et de valoriser ces (sur)emballages.

C'EST QUOI UN EMBALLAGE ?

Un emballage se trouve autour du produit, il protège, conserve et informe ! Tout le reste n'en est donc pas : la brosse à dent, les jouets en plastique, les stylos...



Poubelle jaune ou bleue : qu'y mettons-nous ?

Avant	Depuis le 1 ^{er} janvier 2023	...et ce qu'il est interdit d'y mettre
 Briques et emballages en carton	 TOUS les EMBALLAGES en plastique (sachets, pots de yaourt, suremballages, blisters, barquettes, opercules...) en métal (couvertres, capsules de café, feuilles d'aluminium, barquettes, plaquettes de médicament...)	 Objets en plastique (gros contenants, jouets...)
 Papiers		 Produits d'hygiène
 Bouteilles et flacons en plastique		
 Emballages en métal		

Du bon usage des bacs

Rappelons au passage que pour faciliter le travail des ripeurs, il convient de présenter les bacs de collecte avec la poignée côté rue. Ces poubelles, mises à disposition à titre gracieux par le SIAVED, doivent être régulièrement nettoyées (un petit coup de jet d'eau ou mieux encore, un lavage à haute pression si vous possédez ce genre d'appareil). Les bacs doivent être mis devant chez vous la veille du ramassage et rentrés si possible dès que les camions sont passés.

Si un bac est détérioré, il peut être réparé ou changé gratuitement. Pour la CAPH et la CA2C, il suffit d'en faire la demande au 0 800 775 537 ou sur le site internet : www.siaved.fr, tandis que pour la CCCO, il faut faire une demande en ligne : www.coeurdostrevent.fr.



Nos réponses à vos questions ?

« Doi-je laver mes emballages avant de les mettre dans ma poubelle de tri ? »

Non, vos emballages doivent être vidés de tout reste alimentaire et déposés en vrac dans votre bac de tri.

« Est-ce que le camion de collecte des emballages va passer plus souvent ? »

Non, la fréquence de collecte reste inchangée.

« Est-ce que mon bac sera changé avec les nouvelles consignes de tri ? »

C'est au cas par cas. Après une vérification à votre domicile, le bac pourrait être remplacé s'il est trop petit par rapport à votre ménage et si les consignes de tri sont bien respectées.

« Mon couvercle de poubelle de tri sélectif est bleu. Va-t-il être changé ? »

Le bac à couvercle bleu a les mêmes fonctions que le bac à couvercle jaune. Vous pouvez simplement coller l'autocollant fourni avec votre calendrier 2023 (CAPH/CA2C) ou avec la lettre du tri (CCCO).

La collecte sélective en quelques chiffres

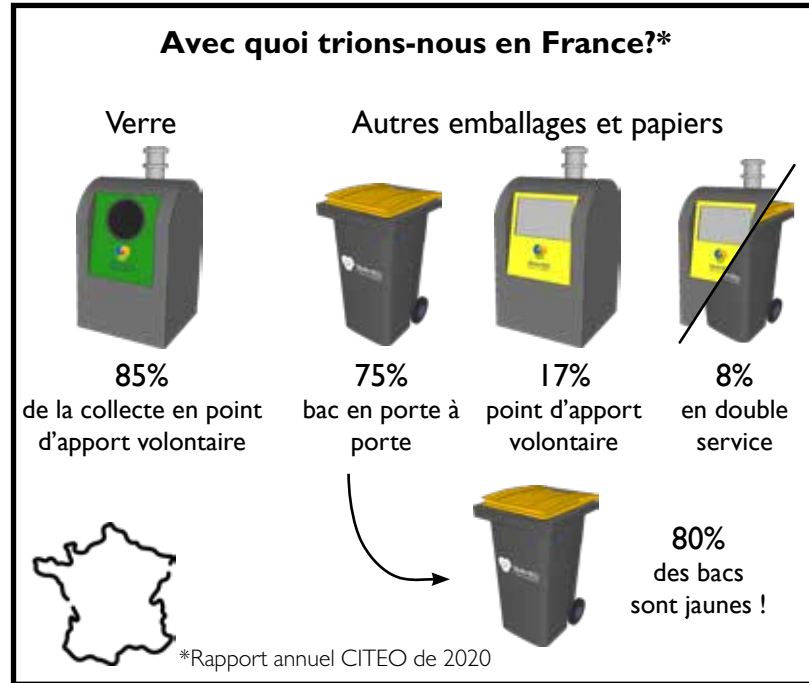
En 2021, sur La Porte du Hainaut et le Caudrésis-Catésis, ce sont :

22 400 tonnes collectées

dont

60 kg/hab
Tri sélectif
(journaux, emballages en plastique et en métal)

39 kg/hab
Emballage en verre

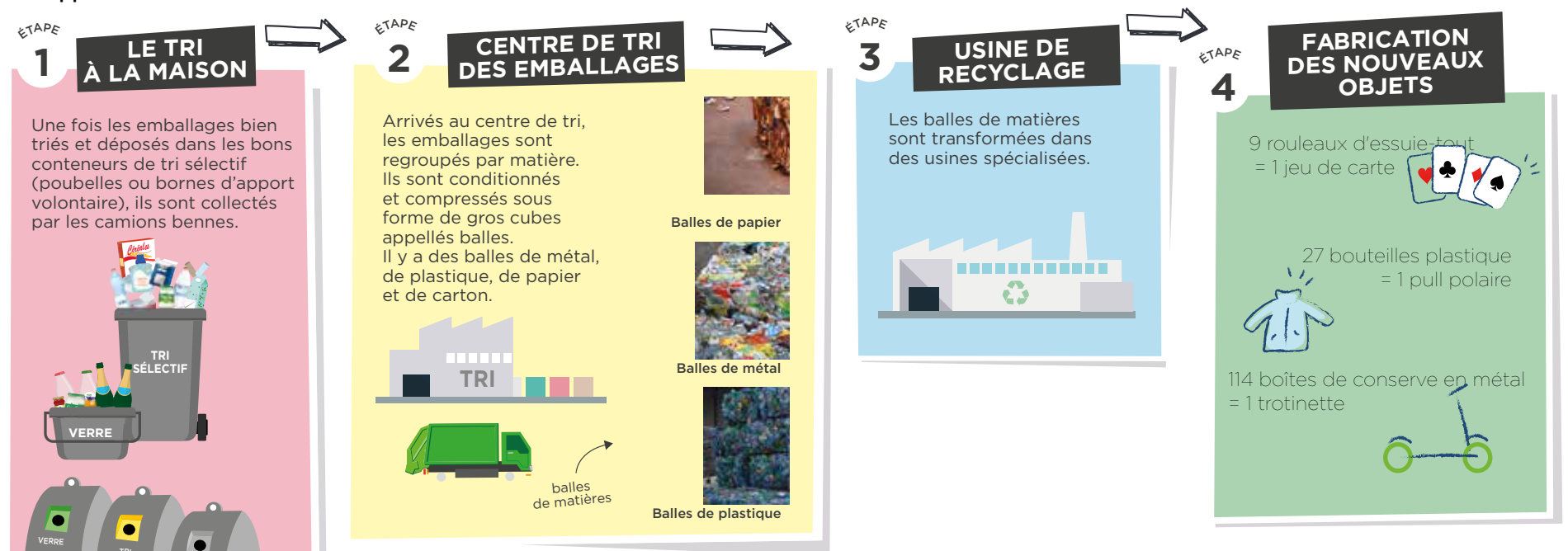


COLLECTE SÉLECTIVE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est le ramassage des déchets déjà triés par l'utilisateur selon leur nature : métal, papier, verre, plastique... pour faciliter leur recyclage.

Que deviennent nos emballages et nos papiers ?

Une fois collectés dans les camions bennes, les emballages, les papiers et les cartons sont apportés au centre de tri. Après un long parcours de machine en machine, les déchets sont triés et deviennent de la matière première pour créer de nouveaux objets : c'est ce qu'on appelle le RECYCLAGE.



Calendrier de collecte

“ Si vous habitez une commune de La Porte du Hainaut ou du Caudrésis-Catésis, vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres un autocollant « consignes de tri » à coller sur votre poubelle de tri, ainsi qu'un flyer à fixer sur votre frigo (par exemple). Votre calendrier de collecte est disponible sur notre site Internet. ”

Astuces pour optimiser la place dans votre poubelle de tri

Aplatissez vos bouteilles plastiques dans la longueur et laissez les bouchons.



Écrasez les cartons d'emballages et briques alimentaires.



Déposez vos emballages vides et en vrac.



N'emboîtez pas les emballages recyclables les uns dans les autres.

2023 : Adoptez vos poules,...

2022 était l'année d'adoption de 1 200 poules de races régionales (Bourbourg, Hergnies, Estaires et Coucou des Flandres) sur le Cœur d'Ostrevent.

Cette année, l'opération est lancée pour les habitants de La Porte du Hainaut. Autant de poules qui raviront petits et grands en fournissant des œufs quotidiennement et en agissant pour l'environnement. En effet, au-delà de se nourrir de grains, elles se régaleront avec les restes de tables, les épiluchures de fruits et légumes ou encore quelques déchets de jardin. 150kg de déchets à l'année qui éviteront la case poubelle !

Pour connaître les communes participantes et les modalités de l'opération : www.siaved.fr

Alors, tentant n'est-ce pas ?

Pour obtenir un duo de gallinacés moyennant une participation financière de 10 €, rien de plus simple :

- Télécharger le bon de commande sur le site Internet du SIAVED ou disponible en mairie
- Envoyer le document accompagné des pièces justificatives demandées et du paiement
- Participer à une réunion d'information organisée en mars pour en apprendre un peu plus sur les spécificités des races locales proposées

2 000 poules pourront intégrer leur poulailler en mai 2023 et les adoptants devront s'engager à respecter leur bien-être en signant une charte d'engagement.



Le compostage, une gestion de proximité de nos déchets organiques !

Le compostage, la clé pour réduire nos déchets !

Olivier Bouchet, maître-composteur est intarissable sur l'art de valoriser en compost les déchets de cuisine et de jardin. L'équation est simple : plus les foyers s'équipent en composteurs, moins de déchets alimentaires partent à l'incinération. L'enjeu est de taille puisqu'il faut savoir que les déchets organiques occupent 1/3 du contenu de nos ordures ménagères. Les déchets de cuisine et de jardin, appelés également biodéchets, « pèsent » plus de 100kg/hab/an. L'objectif est de transformer ces déchets en ressource verte par le processus de compostage pour ensuite nourrir le sol et les plantations avec un amendement 100% naturel.

Début décembre 2022, ce sont 459 bacs de compostage de 400 litres et 114 de 600 litres, qui ont été vendus aux habitants du territoire à un prix défiant toute concurrence (25% du tarif du commerce) : 15€ pour le premier, 18€ pour le plus grand contenant ! Ils résistent particulièrement bien aux affres du temps (traités autoclaves, leur durée de vie est d'une dizaine d'années). Chaque foyer peut en obtenir deux au maximum.

Depuis le lancement de l'opération en 2017, 8 961 composteurs ont rejoint les jardins des particuliers, soit 4,53 % des foyers concernés.

Les composteurs sont disponibles toute l'année au SIAVED. Pour commander, il suffit de contacter le Service Prévention et Sensibilisation des Déchets du SIAVED au 09 70 19 21 73 ou de compléter un bon de commande disponible en mairie ou sur notre site internet. Dans un délai de six semaines vous pouvez retirer votre commande.

Pour aller plus loin ...

Evidemment, le compostage domestique est davantage propice à l'habitat individuel. Pour autant, le Syndicat ne perd pas de vue l'intérêt de promouvoir le compostage dans les zones d'habitat collectif.

Pour le promouvoir et apporter des solutions de gestion de proximité des biodéchets, le SIAVED équipe également les établissements publics (scolaires, EHPAD, structures sociales et autres).

Dans les cimetières communaux, des consignes de tri des déchets ont été mises en place pour faciliter leur réemploi. Quatre flux sont prévus :

- un conteneur gris accueille tout ce qui n'est pas valorisable (pots cassés, fleurs et mousses artificielles, emballage plastique, etc.) ;
- un conteneur pour les pots en bon état pouvant être réutilisés ;
- un autre pour le terreau des plantes mortes ;
- un dernier pour y déposer les fleurs et les plantes fanées.



Tous en route vers le Zéro Déchet



Le Syndicat s'inscrit dans une double logique : le Zéro Déchet et l'économie circulaire. Depuis plusieurs années, des ateliers de « savoir-faire » sont proposés. En 2021, ce sont une vingtaine d'ateliers du « savoir-faire » qui ont été réalisés dans les communes engagées dans l'obtention du label « Commune Zéro Déchet ». **Gratuits et ouverts à tous**, vous pourrez y découvrir la **couture** (création de lingettes réutilisables, sacs à vrac, tissus essuie-tout), les **cosmétiques** et **produits d'entretien au naturel** (liquide vaisselle, lessive). Et pour ceux qui veulent éviter de mettre au rebut des petits objets, des **repairs-cafés** sont à votre disposition pour vous aider à les réparer et les remettre en état.

Une seconde vie pour vos livres

En novembre dernier, le Syndicat a signé un partenariat avec la Bouquinerie du Sart, Atelier Chantier d'Insertion (ACI) qui propose un **service gratuit de récupération de livres**, CD, DVD, jeux vidéo et disques vinyles d'occasion afin de leur **donner une deuxième vie**.

La Bouquinerie du Sart a à cœur de ses préoccupations d'**aider des personnes sans logement** à rebondir **grâce à un nouvel emploi** et de les accompagner progressivement **vers une solution de logement autonome**. En lien avec les centres d'hébergement, l'ACI reçoit des candidatures de personnes ayant exprimé **l'envie de se remettre au travail**, qui en sont pour l'instant exclues à cause de leurs difficultés actuelles. Trois types de postes leur sont proposés :

- collecte de livres, CD et DVD (chauffeur, livreur)
- logistique en entrepôt : manutention, tri des livres et stockage
- préparation des commandes et expéditions

5 points de collecte ont été mis en place en janvier 2023. Sont concernées par cette expérimentation les déchèteries de **Denain, Hérin et Mortagne-du-Nord** sur La Porte du Hainaut et celles d'**Erre et de Pecquencourt** sur le Cœur d'Ostrevent.

Et sur le Caudrésis-Catésis ?

Depuis plusieurs années, dans le cadre d'une convention, l'association d'insertion ACTION met à disposition sur 4 de nos déchèteries des valoristes qui récupèrent les dons (vaisselles, bibelots, luminaires, livres, ...). Ces derniers sont remis en état pour être vendus dans la ressourcerie le Hangar à Avesnes-les-Aubert.

Alors à vos dons solidaires !



Quoi de neuf du côté du CVE ?

Ceux qui passent de temps à autre par la route qui relie Douchy-les-Mines à Louches ont pu constater la spectaculaire mutation du Centre de Valorisation Énergétique (que l'on appelait autrefois usine d'incinération, un terme forcément réducteur). Toute la physionomie extérieure de l'outil industriel à valoriser les déchets non-recyclables a été bouleversée pour :

- de meilleures conditions de travail pour les employés avec des locaux sociaux adaptés aux besoins des équipes,
- un meilleur flux des camions qui viennent décharger le « carburant » dans les entrailles de l'incinérateur.

Rappelons, qu'autrefois les semi-remorques devaient ressortir du hall de déchargement en marche arrière, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui suite à son agrandissement. Les nouvelles voies d'accès sont désormais dotées d'un giratoire et d'une nouvelle entrée au site suite à l'implantation de deux ponts-bascules. Le long de la rampe d'accès du CVE, deux camions peuvent déverser en même temps leur contenu dans la fosse dont la **capacité a augmenté de 25%**. Cela **réduit le temps d'attente** des camions.

L'énergie produite par la combustion des matières non-recyclables ne se perd pas dans l'atmosphère. C'est là tout le **bénéfice écologique**, grâce au **recyclage d'une énergie renouvelable** en lien avec une économie circulaire. Après Douchy-les-Mines (depuis octobre 2014), la giga « pompe à chaleur » du SIAVED injecte ses calories pour chauffer 1 500 logements sociaux, le Centre des Arts et de la Culture, le boulodrome, le tennis, l'Hôtel de Ville, etc. Par le biais de **10,8 km de canalisations** enterrées qui franchissent l'Escaut en voie aérienne accrochées au pont de l'Enclos, c'est maintenant Denain qui bénéficie depuis le 25 avril 2022 de cette manne calorifique : nouveau centre aqualudique, complexe sportif Jean Degros, centre hospitalier, EHPAD Barbusse, commissariat de police, CCAS, La Poste, restauration municipale, écoles Voltaire et George-Sand... Le Réseau de Chauffage Urbain va, à terme, se connecter au lycée Alfred-Kastler, aux portes de Wavrechain-sous-Denain.



Et l'environnement dans tout ça ?

La capacité du CVE ayant été portée à 120 000 tonnes (en 2022, environ 91 000 tonnes ont été incinérées), l'usine doit se conformer aux nouvelles normes environnementales applicables en décembre 2023. Le centre est déjà dans les clous européens, par anticipation des directives draconiennes de l'UE (Union Européenne). Les équipements de contrôle sont opérationnels. **Des mesures en continu** aux cheminées sont effectuées en permanence par des analyseurs automatiques. Un suivi mensuel est mené pour les dioxines et chaque année, des prélèvements sont faits sur le lait produit par un élevage bovin des environs, sans oublier la campagne annuelle des

rejets atmosphériques du CVE. Ne perdons pas de vue non plus, que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) effectue **2 contrôles inopinés chaque année**, en mandatant un laboratoire indépendant.

Bref, le CVE est d'une grande transparence. Un Comité de Suivi qui s'est réuni le 22 septembre 2022, veille au **fonctionnement le plus écologique** possible de cette usine qui, ne l'oublions pas, **évite chaque année d'enterrer des dizaines de milliers de tonnes**. L'enfouissement est comme une bombe à retardement pour les générations futures.

Vous voulez vous débarrasser :

- de votre amiante...

La démarche s'est considérablement simplifiée. Désormais, sur les trois territoires du SIAVED (CAPH, CA2C, CCCO), on peut faire la demande en ligne : www.siaved.fr.

Pour la prise de rendez-vous, un agent se rendra chez vous pour évaluer la quantité et le nombre de big-bags à acheter. Chaque big-bag coûte 30€. Cela comprend la fourniture du sac, son transport, l'enlèvement et le traitement sur un site spécialisé.

Ensuite sera programmée la date de passage du camion spécialisé pour prendre en charge le ou les big-bags bien fermés.

- de vos encombrants...

Pour qu'un camion vienne prendre en charge vos encombrants à domicile, il suffit de prendre rendez-vous par téléphone :

- 09 69 39 10 89 pour les habitants de la CAPH et de la CA2C,
- 03 27 87 36 78 pour ceux de la CCCO.

Toutes ces pièces souvent volumineuses (mobilier, évier, vélos, jouets, matelas, etc.) doivent être déposées devant chez vous (sans gêner le passage des piétons, bien sûr) la veille de la date de ramassage qui vous sera proposée.

Petit rappel : sont proscrits les déchets verts, les matériaux de démolition, les déchets d'équipement électrique et électronique, les produits chimiques ou dangereux (pots de peinture, solvants, phytosanitaires), les pneus... Les déchèteries sont tout à fait indiquées pour recevoir ces produits qui n'entrent pas dans la catégorie des encombrants collectables à domicile.



Contacts utiles

Accueil :

infos@siaved.fr

du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Point Info Déchets :

pointinfodechets@siaved.fr

Tél : 0 800 775 537
(numéro gratuit)
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Encombrants :

Tél : 09 69 39 10 89
(appel non surtaxé)
du lundi au samedi :
de 8h00 à 18h00

Amiante :

amiante@siaved.fr

Tél : 03 27 43 44 45
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Retour en images des actions 2021-2022



Les horaires des déchèteries

jusqu'au 26 mars inclus :

du lundi au samedi :
9h30-12h15 et 13h30-17h00*
le dimanche : **9h00-12h00**

Attention : Clary :
mardi, jeudi et samedi :
13h30-17h00
le dimanche : **09h00-12h00.**

**Changement d'horaire
le 27 mars**

du lundi au samedi :
9h00-12h15 et 13h30-18h30*
le dimanche de **9h00 à 12h00**

Attention : Clary :
mardi, jeudi et samedi :
13h30-18h30
le dimanche de **09h00-12h00.**

Déchèteries fermées les jours fériés.
* hors fermeture hebdomadaire



SIAVED
Producteur de Ressources

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets est un service public, acteur du développement durable de son territoire. Créé en 1977 et modifié en 2003, le Syndicat regroupe aujourd'hui 113 communes sur 3 intercommunalités (293 035 habitants) :

- la Communauté d'Agglomération de La Porte-du-Hainaut (CAPH),
- la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C),
- la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le SIAVED travaille dans l'intérêt de la population afin de lui offrir des équipements performants pour lui garantir sa santé et sa sécurité dans la connaissance des normes actuelles.

Directeur de publication : Charles Lemoine - Rédacteur en chef : Didier Rychlak

Conception / Rédaction : service communication du SIAVED / Francis Thuilliez - Impression sur papier PEFC : Imprimerie Visuel Concept

Distribution : Adrexo - Photos : SIAVED Diffusion : 129 000 exemplaires - ISSN : 2108-4319



AVEC LA COLLABORATION
DE NOS PARTENAIRES :

